

DROITS ET RECOURS LAURENTIDES INC.

Politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels

ADOPTION 18 OCTOBRE 2023

Avant-propos

La présente politique traite de la gestion et de la protection des informations jugées confidentielles à l'intérieur de Droits et recours Laurentides. Elle traite notamment des renseignements concernant ses membres en règle, les membres du conseil d'administration, les membres du personnel et les bénévoles.

Elle s'applique aux relations entre toutes personnes, qu'elles soient administratrices, donatrices, membres du personnel, bénévoles, membres, partenaires ainsi qu'à toutes les autres personnes travaillant ou étant présentes dans les différents locaux de Droits et recours Laurentides, qu'elles soient homme ou femme.

Elle poursuit les objectifs suivants :

- Assurer le respect de la vie privée des personnes et la sécurité des informations personnelles détenues par Droits et recours Laurentides autant physiquement qu'électroniquement;
- Se doter de balises concernant les échanges d'informations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des locaux de l'organisme.

Contexte

Dans un contexte où de nouvelles dispositions entrent en vigueur afin de baliser la protection des renseignements personnels et la vie privée (Loi 25),

Droits et recours Laurentides souhaite réviser sa politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels dans l'objectif de se maintenir à jour et de protéger la vie privée et l'intégrité de toute personne en lien avec son organisation.

SOMMAIRE

| DÉFINITIONS | 5 |
|--|----|
| ENGAGEMENTS | 5 |
| NORMES DE DISCRÉTION | 6 |
| NORMES DE CONFIDENTIALITÉ | 6 |
| NORMES D'ÉCHANGE D'INFORMATION DE TENUE DE DOSSIER ET MESURES DE SÉCURITÉ | 6 |
| DROITS DES PERSONNES | 9 |
| MODALITÉS D'APPLICATION | 9 |
| PROCESSUS DE PLAINTE | 10 |
| ENTRÉE EN VIGUEUR | 10 |
| ANNEXES | 11 |

Définitions

Renseignements personnels: tout renseignement qui concerne une personne physique

et permet directement ou indirectement, de l'identifier.

Confidentialité: Le fait de limiter ou d'interdire à d'autres personnes l'accès à des

informations privées obtenues dans l'exercice de ses fonctions.

Engagements de Droits et recours Laurentides :

Droits et recours Laurentides s'engage à respecter les principes de :

Consentement – Droits et recours Laurentides s'engage à recueillir vos informations

personnelles seulement si vous lui en donnez la permission

Responsabilité – Droits et recours Laurentides assume la responsabilité de la trajectoire

des informations que vous lui remettez et s'engage à les traiter par des méthodes qui en

protégeront la confidentialité.

Transparence – Droits et recours Laurentides s'engage à agir en toute transparence dans

la gestion de vos renseignements personnels en vous informant de sa politique, en vous

faisant signer une fiche de consentement et en s'engageant à vous aviser dans le cas où

un incident de confidentialité venait à survenir.

Concrètement

Droits et recours Laurentides s'engage à :

Assurer la sécurité et la confidentialité des renseignements obtenus ;

Mettre en place des mécanismes afin de protéger les informations confidentielles;

• Assurer le traitement confidentiel des plaintes ;

• Recueillir seulement les données nécessaires ou utiles :

• Appliquer la politique de confidentialité dans le respect de ses valeurs.

4

Normes de discrétion

Toute personne qui, au sein de Droits et recours Laurentides, a des échanges qui ne sont pas liés à l'exercice de leurs fonctions doit agir avec discrétion. De ce fait, elle doit :

- Respecter la vie privée des personnes ;
- Ne pas divulguer l'information confidentielle obtenue au sein de l'organisme ;
- Savoir garder les informations sensibles des personnes qui se confient ;
- Agir selon les valeurs de l'organisme.

Normes de confidentialité

Toute personne à l'intérieur de Droits et recours Laurentides, qui obtient des informations confidentielles dans l'exercice de ses fonctions est tenue de respecter la confidentialité de ces informations.

Exception est faite dans certains cas, où il est essentiel que les conseiller.ères puissent échanger certaines informations pour un meilleur accompagnement. Dans ce cas, les personnes concernées doivent aussi garder la confidentialité des informations échangées.

Normes d'échange d'information, tenue de dossier et mesures de sécurité

Échanges d'informations à l'extérieur de Droits et recours Laurentides

Le conseil d'administration, la direction, les bénévoles et les employé.es ne doivent pas discuter de dossiers, de personnes ou de décisions propres à Droits et recours Laurentides, avec des personnes extérieures ou non concernées.

Si cela est impossible, s'assurer de ne pas identifier la personne concernée et d'échanger dans un lieu propice à la confidentialité.

Mise à jour le : 23 octobre 2023

Si tel est le cas, s'assurer que les conversations téléphoniques traitant d'informations confidentielles ne soient pas entendues par d'autres personnes.

Échanges d'informations au sein de Droits et recours Laurentides

Droits et recours Laurentides s'engage à :

• S'assurer d'échanger dans un lieu propice à la confidentialité;

Règles à respecter concernant la tenue de dossier

Droits et recours Laurentides s'engage à :

- N'inscrire au dossier que des informations vraies, pertinentes et nécessaires ;
- Éviter de noter des commentaires personnels, des réflexions ou perceptions et s'en tenir aux faits rapportés par la personne concernée ou observée par le ou la conseiller.ère lui-même ou elle-même.

Mesures de sécurité pour limiter l'accès à l'information

Bureaux

- Fermer les portes des bureaux en fin de journée ou en cas d'absence.
- Conserver les dossiers fermés en un lieu sûr dans le respect des normes de Droits et recours Laurentides;

Classeurs

 Sécuriser les classeurs contenant les dossiers des membres et des employé.es ainsi que ceux contenant des renseignements personnels, en dehors des heures de bureau ou en l'absence de leurs responsables.

Ordinateurs et autres

- Verrouiller les écrans d'ordinateur à l'heure du dîner ou en cas d'absence;
- Changer le mot de passe (serveur, ordinateur, boîte vocale ou autre) au besoin ;
- Veiller à sécuriser le système informatique ;
- Veiller à sécuriser le site web ;
- Veiller au plan de contingence : signaler les incidents de confidentialité à la commission d'accès à l'information du Québec.

Procédures de conservation et de destruction des dossiers confidentiels

Droits et recours Laurentides tient à respecter le droit à la désindexation des personnes qui sont liées de près ou de loin à son instance. De ce fait, toute personne qui en fait la demande peut s'acquérir du droit à l'oubli et voir toutes ses informations personnelles effacées du système informatique et physique de Droits et recours Laurentides.

De plus, Droits et recours Laurentides s'engage à :

- Identifier une date de péremption (durée de conservation) d'informations personnelles qui s'avéreraient inutiles dans le temps ;
- S'assurer que les dossiers fermés sont déchiquetés par un membre de l'équipe de travail ou une compagnie de déchiquetage à la fin de la période de conservation ;
- Détruire tout autre document confidentiel de la même manière

Droits des personnes

Portabilité - Toute personne dont des renseignements personnels sont détenus par Droits et recours Laurentides est en droit de demander de les consulter dans un délai raisonnable et ce, dans un format usuel.

Désindexation - Toute personne qui en fait la demande peut s'acquérir du droit à l'oubli

et voir toutes ses informations personnelles effacées du système informatique et

physique de Droits et recours Laurentides.

Modalités d'application

La coordination de Droits et recours Laurentides est responsable de la mise en œuvre et

de l'application de la politique de confidentialité.

Les administrateurs.trices, la coordination, les employé.es et les bénévoles doivent

remplir, dès l'entrée en vigueur de cette politique, un contrat de confidentialité à

respecter celle-ci.

En cas de non-respect de la politique de confidentialité par la coordination, c'est le conseil

d'administration qui doit intervenir.

Si un.e administrateur.trice, un.e employé.e ou un.e bénévole a divulgué une information

confidentielle, l'autorité compétente lui impose une sanction conforme aux politiques et

règlements de Droits et recours Laurentides. La sanction peut aller de la réprimande à

l'exclusion.

8

Processus de plainte

Droits et recours Laurentides s'engage à nommer une personne responsable pour toute question relative à la confidentialité et à la protection des renseignements personnels. Le nom de cette personne est affiché sur le site web de l'organisme. Toute plainte pourra être acheminée à cette personne et sera traitée selon la procédure prévue selon le comité de traitement des plaintes de l'organisme.

Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur le 18 octobre 2023 suite à son adoption par le conseil d'administration. Elle pourra être modifiée au moment opportun après analyse. La modification doit respecter les valeurs et les règlements de Droits et recours Laurentides.

Mise à jour le : 23 octobre 2023

Annexe 1



Contrat de confidentialité

Par la présente, je m'engage formellement à respecter la vie privée et la confidentialité de toute personne participant ou ayant participé aux activités de Droits et recours Laurentides. Ces activités peuvent être au niveau de la défense individuelle ou collective des droits, de la participation aux comités de travail ou de l'information obtenue lors de telles activités et aux séances du conseil d'administration.

Aucun renseignement de quelque nature sur une personne ne peut être divulgué sans l'autorisation de la personne directement concernée.

| | Nom: | |
|-----------------------|------------|----|
| | Date : | |
| | Fait à : | |
| Et lecture faite du d | contrat, | |
| | je signe : | |
| | | 10 |

Annexe 2



FORMULAIRE DE SIGNALEMENT D'UN INCIDENT DE CONFIDENTIALITÉ

| Date et période de l'incident de confidentialité | | | | | | |
|---|------------------|--|------------------------------------|--|--|--|
| Date d | e l'incident : | Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. | Date de découverte de l'incident : | Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. | | |
| L'incid | ent a eu lieu su | r une période de : | | | | |
| | | | | | | |
| Туре | d'incident d | le confidentialité | | | | |
| ☐ Accès non autorisé par la loi à un renseignement personnel | | | | | | |
| ☐ Utilisation non autorisée par la loi d'un renseignement personnel | | | | | | |
| ☐ Communication non autorisée par la loi d'un renseignement personnel | | | | | | |
| ☐ Perte d'un renseignement personnel ou toute autre atteinte à la protection d'un tel renseignement | | | | | | |
| | | | | | | |
| Causes et circonstances de l'incident de confidentialité | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | Droits et recours Laure | ntides – octobre 2023 | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | 11 | | |

Droits et recours Laurentides Mise à jour le : 23 octobre 2023